

Acte de mariage de BANCE Alfred Eugène et DEVARIEUX Blanche
Angelle [52]x[53]

Du vingt-septième du mois de juin l'an mil huit cent soixante-huit, à dix heures du matin à Gainneville, canton de Montivilliers, arrondissement du Havre, Seine Inférieure, en la salle de la mairie.

Acte du mariage de Alfred Eugène BANCE, aubergiste, né à Bréauté, en cet arrondissement, le vingt et un janvier mil huit cent quarante-trois, demeurant en cette commune, fils majeur issu du mariage de Jean Baptiste Jacques BANCE, et de Désirée Victoire Justine PITTE, demeurant au Havre, ses père et mère présents et consentant au mariage de leur fils d'une part ;

Et de Blanche Angelle DEVARIEUX, couturière, née en cette commune le vingt-deux septembre mil huit cent cinquante et un, demeurant en celle de Saint Laurent de Brévedent, fille mineure issue en mariage de Ursin Sénateur DEVARIEUX et de Rose Joséphine FOURNIER, demeurant également à Saint Laurent de Brévedent, ses père et mère présents et consentant au mariage de leur fille d'autre part.

Les deux publications de ce mariage ont été faites à Gainneville et à Saint Laurent de Brévedent les dimanches quatorze et vingt et un juin courant, devant les portes des mairies desdites communes, et affichées aux termes de la loi sans qu'il ait été fait ni signifié aucun empêchement audit mariage.

Sur notre interpellation, les futurs et leurs père et mère nous ont déclaré que leur contrat avait été reçu le vingt juin courant par Me BRIERE, notaire à Saint Romain de Colbosc, et ils nous ont fait remise du certificat qui le constate.

Les futurs ont déposé : 1° leurs actes de naissance ; 2° le certificat de la publication de leur mariage à Saint Laurent de Brévedent ; 3° le certificat d'exemption du service militaire du futur, le tout en bonne forme.

Après lecture par nous faite, aux termes de la loi des dits pièces déposées entre nos mains, ainsi que des chapitres VI du titre V du livre 1^{er} du code civil, intitulés du mariage, articles 212 et suivants.

Les comparants ont déclaré prendre en mariage, l'un, Blanche Angelle DEVARIEUX ; l'autre, Alfred Eugène BANCE.

En présence de 1° BELLONCLE Prosper, cultivateur, âgé de trente-huit ans, domicilié à Gainneville, ami des époux ; 2° COURSEAUX Ernest, lamineur, âgé de trente ans, demeurant à Gainneville, beau-frère de l'époux ; 3° AUBER Alfred, âgé de quarante-deux ans, tourneur, demeurant à Bréauté, ami des époux ; COURSEAUX Charles Florentin, couvreur en chaume, âgé de soixante-sept ans, demeurant à Mellamare, ami des époux.

Ensuite de quoi, nous, Emile DEGENETAIS, maire remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage.

Et après lecture faite en présence de tous, l'époux, le père de l'époux, le premier témoin, le deuxième et le troisième témoin ont signé avec nous le présent acte fait double dans le local ordinaire de la mairie où le public a été admis. Le père et la mère de l'épouse, la mère de l'époux, l'épouse et le quatrième témoin ont déclaré ne savoir signer.